



# Intrepid™ Insecticide

GROUPE	18	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Pour la suppression des larves de lépidoptères inscrites sur la liste dans les fruits, les légumes, les noix et les fines herbes (sous-groupe 19-A), sauf la ciboulette

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF: Méthoxyfénozide : 240 grammes par litre  
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation  
OU  
Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000555% comme agents de conservation

Suspension

N° D'HOMOLOGATION 27786 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 4 L - vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street SW  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les bungalows, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des souliers au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Des gants résistants aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.

## **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION**

Après avoir manipulé ce produit, il est important de :

- Bien se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

## **DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT ET PROTECTION DES TRAVAILLEURS**

**NE PAS** retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées au MODE D'EMPLOI. Le méthoxyfénozide est **persistant et reste présent dans le sol**; il est recommandé de ne pas utiliser ce produit, l'insecticide Intrepid contenant du méthoxyfénozide, dans les zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant original. Pour éviter la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture humaine ou animale.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **INFORMATION GÉNÉRALE**

L'insecticide Intrepid est une suspension concentrée pour la suppression des larves de lépidoptères inscrites sur la liste dans les fruits, les légumes et les noix.

## **MODE D'ACTION**

L'Intrepid fait partie de la classe d'insecticides des diacylhydrazines dont le mode d'action imite celui des hormones de mue des larves de lépidoptères. Lorsqu'elles ingèrent ce produit, les larves de lépidoptères subissent une mue incomplète et prématurée sur le plan du développement qui est ultimement fatale. Ce processus interrompt rapidement leur activité trophique. Elles cessent de se nourrir quelques heures après l'ingestion mais peuvent prendre plusieurs jours pour mourir. Les larves touchées deviennent souvent léthargiques et développent des zones ou des bandes décolorées entre leurs segments.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- Ne pas utiliser le marc de pomme comme aliment pour le bétail.

### Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation le plus rapidement possible après l'application. Recueillir l'eau de rinçage dans un contenant approprié et l'éliminer de la façon indiquée sur l'étiquette (pulvériser sur des terres qui doivent être plantées avec une culture recommandée sur cette étiquette) ou selon les politiques locales approuvées (se référer à la section « Élimination »). **NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Après avoir pulvérisé l'herbicide, nettoyer l'équipement de pulvérisation de la façon suivante :

Vider le réservoir du pulvérisateur.

1. Rincer les surfaces intérieures du réservoir. Rincer de manière continue le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre pendant 10 minutes. Remplir le réservoir d'eau et recirculer pendant 15 minutes. Expulser une partie de l'eau dans les tuyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
2. Retirer les buses et les filtres, puis les laver séparément.
3. Si l'équipement de pulvérisation est utilisé sur des cultures autres que celles indiquées sur cette étiquette, répéter les étapes 1 et 2, et bien nettoyer l'extérieur du réservoir du pulvérisateur ainsi que la rampe.

## MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des animaux nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les animaux nuisibles aquatiques. **NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

### Application par pulvérisateur agricole

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification fine prescrite de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### Application à jet porté

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** effectuer de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l'extérieur au bout de chaque rangée et le long des rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

### Chimigation

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification fine prescrite de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Effectuer les applications **SANS** utiliser de canon surélevé.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

### **Application au sol**

Effectuer les applications d'insecticide Intrepid à l'aide de pulvérisateurs au sol conventionnels. Une couverture complète et uniforme de toutes les feuilles et les fruits est essentielle pour assurer une suppression efficace des insectes. Appliquer dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture uniforme de la culture traitée. Un volume de pulvérisation d'au moins 300 litres d'eau/ha est généralement recommandé pour l'application au sol. En ce qui a trait aux arbres (noix), un volume de pulvérisation d'au moins 1 000 litres d'eau/ha est généralement recommandé pour assurer une couverture complète de la culture. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de solution (ratio des litres de produit par rapport aux litres d'eau).

### **Mode d'application**

Bien lire, comprendre et suivre les taux d'utilisation, les recommandations et les restrictions indiqués sur l'étiquette. Appliquer la quantité spécifiée dans les tableaux ci-dessous à l'aide d'un pulvérisateur tracté bien calibré. Ne préparer que la quantité de solution à pulvériser requise pour traiter les hectares délimités. NE PAS dépasser les taux d'application (litres de produit/ha) indiqués à «MODE D'EMPLOI». NE PAS utiliser plus de 2 L produit/ha/année.

### **Périodes d'application**

Un calendrier d'épandage précis est essentiel pour ce produit. Si on retarde l'application au-delà du temps recommandé, changer d'insecticide. Surveiller les autres insectes nuisibles puis appliquer des insecticides additionnels au besoin.

L'action de l'insecticide Intrepid se fait principalement lorsque les larves ingèrent le produit. Par conséquent, le calendrier d'application dépend du comportement alimentaire du parasite ciblé. Dans le cas des larves à acte alimentaire cryptique (interne), l'application doit se faire avant qu'elles se mettent à manger, c.-à-d. juste avant l'éclosion des oeufs. Dans le cas des larves qui se nourrissent à la surface, l'application peut être faite lorsqu'elles se nourrissent activement.

Il peut être nécessaire d'effectuer une autre application pour protéger de nouvelles feuilles ou des fruits qui poussent rapidement, ou pour combattre une infestation étendue. L'intervalle entre les applications dépend de la rapidité de croissance de la culture, de la durée de génération du parasite ciblé et de la durée de l'infestation. Se référer à la culture spécifique pour les intervalles de réapplication minimaux. L'insecticide Intrepid est efficace à tous les stades larvaires; toutefois, il est préférable d'effectuer les applications aux premiers stades afin de minimiser les dommages causés par le prélèvement alimentaire. Pour de meilleurs résultats, commencer les applications lorsque les niveaux-seuils de lépidoptères, d'oeufs ou de larves sont atteints. Consulter les agents de vulgarisation provinciaux, les normes provinciales ou votre représentant local de Corteva Agriscience pour déterminer le seuil et le calendrier appropriés pour l'application dans votre région.

### **Instructions pour le mélange**

Remplir le réservoir au tiers ou à la moitié d'eau propre puis verser lentement l'insecticide Intrepid dans le réservoir de pulvérisation. Agiter sans cesse au cours du mélange, du chargement et de l'application. Rincer le contenant trois fois puis verser l'eau de rinçage dans le réservoir de pulvérisation.

### **MODE D'EMPLOI**

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES INSECTES.

Il faut strictement attendre 365 jours entre la dernière application et la plantation pour toute culture non inscrite sur cette étiquette.

**NE PAS dépasser les taux d'application (litres de produit/ha) indiqués dans le tableau ci-dessous. NE PAS utiliser plus de 2 L de produit/ha/année.**

**POMMES****NE PAS appliquer dans les 14 jours avant la récolte.**

<b>Parasites ciblés</b>	<b>Taux d'application L/ha</b>	<b>Périodes d'application</b>
Carpocapse de la pomme	1,0	Pour la suppression de la première génération, appliquer avant la première éclosion d'oeufs (80-110 degrés-jours Celsius après le repère biologique (biofix)). Effectuer une deuxième application 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie. Il y a repère biologique (biofix) lorsqu'une première capture importante de lépidoptères est effectuée dans le verger. Pour déterminer les degrés-jours du carpocapse de la pomme, les limites inférieure et supérieure sont de 10 et 31 °C. Pour la suppression de la deuxième génération de carpocapses, la période d'application dépend de la première éclosion d'œufs après avoir constaté un nouveau repère biologique (biofix) comme ci-dessus. Effectuer une deuxième application 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie.
Tordeuse orientale du pêcher	1,0	Appliquer à la première éclosion des oeufs. Effectuer une deuxième application 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie. Si l'on se sert de pièges pour évaluer les populations, il y a repère biologique (biofix) lorsqu'une première capture importante de lépidoptères est effectuée dans le verger. Pour déterminer les degrés-jours, les limites inférieure et supérieure sont de 7,2 et 32,2 °C.
Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée (génération hivernante)	0,75	Effectuer l'application entre la floraison tardive et le début de la chute des pétales, alors que les insectes se nourrissent activement et avant qu'ils ne s'enroulent dans les feuilles. En cas de forte population d'insectes, une application à temps opportun visant la génération hivernante est recommandée afin de réduire les populations à venir.
Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée (suppression de la génération estivale)	0,75	Appliquer à la première éclosion des oeufs (110-170 degrés-jours °C après le repère biologique (biofix)). Effectuer une deuxième application 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie. Il y a repère biologique (biofix) lorsque la première capture de lépidoptères est suivie par d'autres captures dans le verger. Le seuil inférieur de développement est de 6,1 °C pour la tordeuse à bandes obliques. Les limites inférieure et supérieure sont de 5 et 29 °C pour l'enrouleuse trilignée.
Arpenteuse tardive (répression)	0,75	Surveiller les bourgeons pour l'apparition de l'arpenteuse tardive. Appliquer du stade du bouton vert au stade du bouton rose. Consulter les normes provinciales pour déterminer le seuil et le calendrier appropriés pour l'application.
Mineuse marbrée du pommier, Livrée de l'Ouest (première génération seulement)	0,5	Appliquer à la première éclosion des oeufs de la première génération.

**POIRES****NE PAS appliquer dans les 14 jours avant la récolte.**

Parasites ciblés	Taux d'application L/ha	Périodes d'application
Tordeuse orientale du pêcher	1,0	Appliquer à la première éclosion des oeufs. Effectuer une deuxième application 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie. Si l'on se sert de pièges pour évaluer les populations, il y a repère biologique (biofix) lorsqu'une première capture importante de lépidoptères est effectuée dans le verger. Pour déterminer les degrés-jours, les limites inférieure et supérieure sont de 7,2 et 32,2 °C.

**GROUPE DE CULTURE 13-07B : SOUS-GROUPE : PETITS FRUITS DES GENRES RIBE, SAMBUCUS ET VACCINIUM** (bleuet en corymbe, bleuet nain, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, groseille à maquereau, baie de gaylussaquier, aronie, gabelle odorante, baie d'épine-vinette, pimbina, camerise, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)

**NE PAS appliquer dans les 7 jours avant la récolte.**

Parasites ciblés	Taux d'application L de produit/ha	Périodes d'application
Arpenteuses	0,5	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire ou lorsque l'infestation atteint les seuils déterminés par les normes de surveillance locales. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie.
Tordeuse à bandes obliques	0,5	Appliquer sur les larves hivernantes aussitôt qu'elles commencent à se nourrir au printemps ou dès l'éclosion de la génération estivale. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie.

Bleuet en corymbe, bleuet nain, pimbina, baie de gaylussaquier, airelle rouge

Pyrale des atocas	0,5	Appliquer au début des éclosions. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie.
-------------------	-----	---

**GROUPE DE CULTURE 5 : LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA** (brocoli, brocoli de Chine, rapini, chou de Bruxelles, chou, chou chinois [pak choï], chou chinois [pé-tsaï], chou chinois [gaï-choï], chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza)

**NE PAS appliquer un jour avant la récolte**

Parasites ciblés	Taux d'application L de produit/ha	Périodes d'application
Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (répression)	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire ou lorsque l'infestation atteint un certain seuil, tel que déterminé par l'observation. Mélanger en réservoir avec un surfactant non ionique comme Agral 90 ou Companion à un taux de 0,25 % v/v. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé.

## MAÏS-GRAIN, MAÏS SUCRÉ, MAÏS DE SEMENCE ET MAÏS À ÉCLATER

**NE PAS appliquer 3 jours avant la récolte du maïs sucré et 21 jours avant la récolte du maïs-grain et du maïs à éclater.**

<b>Parasites ciblés</b>	<b>Taux d'application L de produit/ha</b>	<b>Périodes d'application</b>
Pyrale du maïs	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire avant que l'insecte ne pénètre le fruit. La surveillance des populations d'insectes représente la clé pour supprimer ce parasite. Application directe sur les verticilles pour les infestations tôt en saison (première génération). Répéter les applications après 5-10 jours si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée ou si le couvert de la culture est important.

## CANNEBERGES

**NE PAS appliquer 14 jours avant la récolte.**

<b>Parasites ciblés</b>	<b>Taux d'application L de produit/ha</b>	<b>Périodes d'application</b>
Tordeuse des canneberges, tordeuse soufrée, pyrale des atocas, arpensteuses	0,75 – 1,16	Appliquer sur les larves hivernantes ou dès l'éclosion de la génération estivale. Appliquer avant que les larves ne pénètrent les fruits. Répéter les applications après 10-18 jours si la population le justifie pour protéger les fruits en croissance rapide. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé.

On peut appliquer l'Intrepid sur les canneberges par chimigation. Pour les directives d'application, lire la section qui traite de chimigation ci-dessous.

### Directives générales pour la chimigation

Ne pas appliquer Intrepid par chimigation sur les autres cultures mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer Intrepid au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément, notamment : mouvement latéral, rampe d'extrémité, arroseur automoteur, rampe mobile, installation permanente, micro-asperseur, ou manuel. Ne pas appliquer ce produit à travers tout type de système d'irrigation. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés.

Pour les systèmes d'aspersion qui demeurent fixes au cours de l'opération (système fixe), limiter le temps de rinçage à moins de 10 minutes. On peut déterminer un temps de rinçage en faisant circuler une solution colorante concentrée à travers le système. Le but de ce test avec colorant est d'établir combien de temps faire fonctionner l'application de chimigation et d'observer la performance de l'application. Ce test doit être effectué à tous les 1-3 ans ou à chaque fois des modifications significatives sont apportées au système d'irrigation. Se référer au Guide des meilleures pratiques de gestion (Best Management Practices Guide) pour la chimigation des canneberges pour des lignes directrices sur la façon d'effectuer un test avec colorant afin de vérifier le temps de rinçage et/ou si celui-ci est de plus de 10 minutes. Des temps de lessivage excessifs (temps de lessivage = temps de rinçage – temps de parcours) nuiront à la performance du pesticide. Le temps de lessivage représente la durée de temps que le système « lessive » la matière appliquée.

Pour les systèmes en mouvement constant, le mélange contenant l'Intrepid doit être injecté de façon continue et uniforme dans la conduite d'eau d'irrigation pendant que l'asperseur bouge. Si l'on se sert d'équipement d'irrigation en mouvement constant, ne pas appliquer dans plus de 6 millilitres d'eau.



### **Préparation**

1. Déterminer le taux d'irrigation et le nombre de minutes que le système a besoin pour couvrir la zone de traitement.
2. Calculer le total de litres de mélange insecticide nécessaire pour couvrir la zone. Diviser le total des litres de mélange insecticide requis par le nombre de minutes (moins le temps de rinçage) nécessaire pour couvrir la zone de traitement. Cette valeur égale le débit L/min que l'injecteur doit fournir. Convertir les L/min en mL/min, si c'est nécessaire.
3. Régler la pompe d'injection avec le système en opération au taux d'irrigation souhaité. Il est recommandé de calibrer le système/pompe d'injection au moins deux fois avant l'opération ; surveiller le système au cours de l'opération. 4) Agiter sans arrêt la solution au cours du mélange et de l'application.

### **Opération**

1. S'assurer que les têtes d'asperseur tournent facilement et vérifier l'uniformité ; faire les réparations requises avant d'effectuer la chimigation.
2. Démarrer la pompe à eau et le système d'irrigation, puis laisser ce dernier atteindre la pression et la vitesse souhaitées avant de démarrer l'injecteur. Mettre le système d'injection en marche et régler selon les recommandations du fabricant. Cette procédure est nécessaire pour obtenir le taux souhaité par hectare de façon uniforme. Lorsque l'application est terminée, laisser tout le système d'irrigation et d'injection se vider complètement avant de l'arrêter.

### **Précautions**

- Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.
- En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.
- Ne pas raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide (y compris les systèmes en serre) à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant, et doit aussi surveiller le processus d'injection.
- Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme et/ou favorise la dérive au-delà de la zone visée. Les lances de bout doivent être fermées au cours de l'application si elles irriguent des zones non visées.
- Ne pas laisser l'eau d'irrigation s'accumuler ou ruisseler pour représenter un danger pour le bétail, les puits ou les cultures avoisinantes.
- Ne pas pénétrer dans la zone de traitement durant le délai de sécurité spécifié à la section Exigences relatives à l'usage agricole de cette étiquette, à moins de porter l'équipement de protection individuelle requis.
- Ne pas appliquer à travers des asperseurs qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme certaines unités à poussée hydraulique.

### **Exigences proposées sur le plan de l'équipement**

1. Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
2. Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection.
3. Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
4. Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête.

5. L'utilisation de l'eau publique exige un antirefouleur ou une coupure anti-retour (de préférence) approuvés par les autorités locales.
6. Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
7. Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aide au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
8. Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matière étrangère, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.

**GROUPE DE CULTURES 9 : CUCURBITACÉES** (courge creuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible, gourde comestible (gourde hyotan, courge-bouteille, gourde hechima, okra chinois), *Momordica* spp. (pomme de merveille, poire de merveille, margose amère, margose à piquants), melon véritable (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis melo*; cantaloup, melon casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honeydew, Honey ball, Mango, melon de Perse, melon ananas, melon Santa Claus et melon serpent), citrouille, courge d'été (courge à cou tors, pâtisson, courge à cou droit, courge à moelle, courgette), courge d'hiver (courge musquée, calabaza, courge hubbard), *C. mixta*, *C. pepo* (courge poivrée, courge spaghetti), pastèque (hybrides et/ou variétés *Citrullus lanatus*))

**NE PAS appliquer 3 jours avant la récolte.**

Parasites ciblés	Taux d'application L de produit/ha	Périodes d'application
Fausse-arpenteuse du chou	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire ou lorsque l'infestation atteint un certain seuil, tel que déterminé par l'observation. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé.

**GROUPE DE CULTURES 8-09 : LÉGUMES-FRUIITS** (aubergine d'Afrique, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

**NE PAS appliquer un jour avant la récolte.**

Parasites ciblés	Application Rate L product/ha	Application Timing
Fausse-arpenteuse du chou	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire ou lorsque l'infestation atteint un certain seuil, tel que déterminé par l'observation. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée, de stades de croissance avancés du parasite ou si le couvert de la culture est important.

Pyrale du maïs	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire avant que l'insecte ne pénètre le fruit. La surveillance des populations d'insectes représente la clé pour supprimer ce parasite. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée ou si le couvert de la culture est important.
----------------	-----------	---

**GROUPE DE CULTURES 4 : LÉGUMES-FEUILLES** (sauf ceux du genre *Brassica*) (amarante (feuilles), roquette, cardon, céleri, céleri chinois, laitue asperge, cerfeuil, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, mâche, cresson alénois, cresson de terre, pissenlit, oseille, endive (chicorée witloof), fenouil de Florence, laitue pommée et frisée, arroche, persil, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, épinard, tétragone (épinard de Nouvelle-Zélande), baselle, bette à carde)

**NE PAS appliquer un jour avant la récolte.**

Parasites ciblés	Taux d'application L de produit/ha	Périodes d'application
Fausse-arpenteuse du chou	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire ou lorsque l'infestation atteint un certain seuil, tel que déterminé par l'observation. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée, de stades de croissance avancés du parasite ou si le couvert de la culture est important.

#### GRAINES ET GOUSSES DE LEGUMINEUSES

**GROUPE DE CULTURES 6A : LÉGUMINEUSES À GOUSSE COMESTIBLE** (Haricot (*Phaseolus* spp.) (haricot d'Espagne, haricot vert, haricot jaune), dolique (*Vigna* spp.) (dolique asperge, haricot papillon), pois (*Pisum* spp.) (pois nain, pois à gousse comestible, pois mange-tout, pois sugar snap), soya (graines immatures))

**GROUPE DE CULTURES 6B : LÉGUMINEUSES VERTES À ÉCOSSER** (Haricot (*Phaseolus* spp.) (graine verte de haricot de Lima), dolique à oeil noir (*Vigna* spp.), gourgane (fève des marais), pois (*Pisum* spp.) (petit pois anglais, petit pois de jardin, petit pois vert))

**GRAINES SÈCHES DE LÉGUMINEUSES** : (Lupin (*Lupinus* spp.) (lupin-grain, lupin doux, lupin blanc, lupin blanc doux), haricot (*Phaseolus* spp.) (haricot de grande culture, haricot rognon, petit haricot blanc, haricot de Lima (sec), haricot pinto, haricot téparé), haricot (*Vigna* spp.) (adzuki, dolique à oeil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo), gourgane (fève des marais), pois chiche)

**NE PAS appliquer 7 jours avant la récolte.**

Parasites ciblés	Application Rate L produit/ha	Périodes d'application
Fausse-arpenteuse du chou	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire avant que l'insecte ne pénètre la gousse. La surveillance des populations d'insectes représente la clé pour supprimer ce parasite. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée ou si le couvert de la culture est important.

Pyrale du maïs	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire avant que l'insecte ne pénètre la gousse. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé.
----------------	-----------	---

**GROUPE DE CULTURES 1D : LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES** (Marante, crosne du Japon, topinambour, souchet comestible, taro, gingembre, patate douce)

**NE PAS appliquer 14 jours avant la récolte.**

Parasites ciblés	Taux d'application L de produit/ha	Périodes d'application
Fausse-arpenteuse du chou	0,3 – 0,6	Appliquer aux premiers signes de prélèvement alimentaire ou lorsque l'infestation atteint un certain seuil, tel que déterminé par l'observation. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé.

**GROUPE DE CULTURES 12-09 : FRUITS À NOYAU** (Abricot, cerise tardive, cerise de Nanking, cerise douce, cerise acide, cerise de Virginie, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot, prunelle et cultivars, variétés, et hybrides de ces denrées)

**NE PAS appliquer 7 jours avant la récolte.**

Parasites ciblés	Taux d'application L de produit/ha	Périodes d'application
tordeuse à bandes obliques  enrouleuse trilignée	0,75	Pour supprimer la génération hivernante, appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. Appliquer à la première éclosion, tel que déterminé par la surveillance des vols des papillons nocturnes adultes. Effectuer une deuxième application 10-14 jours plus tard si la population le justifie. Une couverture complète est nécessaire pour obtenir une suppression optimale.
petite mineuse du pêcher		À chaque génération, appliquer dès le début des éclosions avant que les larves ne pénètrent dans les parties épigées ou les fruits. Effectuer une deuxième application après 10 à 14 jours pour assurer une couverture complète des fruits ou des feuilles en expansion, si l'infestation est grave ou lorsque l'envol des papillons est soutenu.

Abricot, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneaux

**NE PAS appliquer 14 jours avant la récolte**

tordeuse orientale du pêcher	1,5	Appliquer dans au moins 1000 litres d'eau à la première éclosion de la génération visée, 50-100 degrés-jours Celsius (base de 7,2 C) après la fixation biologique (première capture de lépidoptères soutenue). Vérifier 10-14 jours après l'application pour déterminer s'il faut adopter une autre méthode de suppression.  On ne peut appliquer ce produit qu'une fois par saison.
------------------------------	-----	--

**GROUPE DE CULTURES 14-11 : NOIX** (Amande, faîne, chêne à gros fruits, noix de noyer cendré, châtaigne, châtaigne de chinquapin, ginkgo, noisetier, noyer du Japon, noix de caryer, marronnier du Japon, pacanier, noix de noyer noir, noix commune, Xanthoceras à feuilles de sorbier et cultivars, variétés, et/ou hybrides de ces denrées)

**NE PAS appliquer 14 jours avant la récolte**

Parasites ciblés	Taux d'application L de produit/ha	Périodes d'application
tordeuse à bandes obliques  enrouleuse triligée	0,75	Pour supprimer la génération hivernante, appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. Appliquer à la première éclosion, tel que déterminé par la surveillance des vols des papillons nocturnes adultes. Effectuer une deuxième application 10-14 jours plus tard si la population le justifie. Une couverture complète est nécessaire pour obtenir une suppression optimale.

Noix de noyer cendré, noix de noyer noir, noix commune

carpocapse de la pomme (répression)	1,0	Appliquer à la première éclosion et répéter après 10-14 jours si c'est nécessaire. Effectuer une deuxième application 10-14 jours plus tard si la population le justifie. Une couverture complète est nécessaire pour obtenir une suppression optimale.
-------------------------------------	-----	---

**AVIS À L'UTILISATEUR** : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous n'a pas été rédigé par Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**MODE D'EMPLOI**

**SUPPRESSION DE LA TORDEUSE À BANDES OBLIQUES ET DE L'ENROULEUSE TRILIGNÉE DANS LES CULTURES DE FRUITS À PÉPINS (Groupe de cultures 11-09) - Pomme, azérole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.**

Faire une application de l'Insecticide Intrepid à l'aide d'un équipement d'application au sol conventionnel. Une couverture complète et uniforme de tout le feuillage et les fruits est essentiel pour assurer une suppression efficace des insectes. Un volume de pulvérisation d'au moins 1 000 L d'eau/ha est recommandé. Si une pulvérisation adéquate du couvert végétal nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (ratio des litres de produit par rapport aux litres d'eau). Ne pas faire plus de 2 applications par année.

Génération hivernantes : Appliquer l'insecticide Intrepid à raison de 750 millilitres dans un volume de pulvérisation minimum de 1 000 L par hectare, entre la floraison tardive et le début de la chute des pétales, alors que les larves se nourrissent activement et avant qu'elles ne s'enroulent dans les points en croissance rapide.

Génération estivales : Répression seulement. Appliquer l'insecticide Intrepid à raison de 750 millilitres dans un volume de pulvérisation minimum de 1 000 L par hectare, dès la première éclosion des oeufs (110-170 degrés-jours Celsius après la fixation biologique). Une deuxième application peut être faite de 10 à 14 jours plus tard si la surveillance l'exige. Il y a fixation biologique lorsque la première capture de lépidoptères est suivie par d'autres captures dans le verger. Le seuil inférieur de développement est de 6,1 degrés Celsius pour la tordeuse à bandes obliques. Les seuils inférieur et supérieur du développement sont de 5 et 29 degrés Celsius pour l'enrouleuse triligée.

Délai d'attente avant récolte : 14 jours. Maximum de 2 applications par saison.

#### **MODE D'EMPLOI**

##### **SUPPRESSION DE LA TORDEUSE DE LA VIGNE DANS LES CULTURES DE RAISINS**

Pour supprimer la tordeuse de la vigne, appliquer 0,6 litre d'Intrepid par hectare au début de l'éclosion des oeufs. Une autre application peut être requise si l'infestation est élevée et/ou s'il y a des terres à bois près des vignes. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage et des grappes de fruits. Il est recommandé d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 500 litres d'eau/ha. Effectuer une deuxième application dans les 10-14 jours suivants pour assurer une couverture complète des fruits et du feuillage en expansion rapide. Délai d'attente avant récolte : 30 jours. Ne pas appliquer plus de 3 applications par année.

Consulter l'étiquette principale de l'insecticide Intrepid avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

#### **MODE D'EMPLOI**

##### **Fines herbes, sous-groupe 19-A, sauf la ciboulette**

Pour supprimer les larves de la fausse-arpenteuse du chou, de la légionnaire uniponctué et de la tisseuse des jardins dans les cultures de fines herbes, sous-groupe 19-A, sauf la ciboulette, appliquer entre 0,58 et 1,16 litre d'insecticide Intrepid dans 200 à 500 litres d'eau par hectare lorsque les larves sont petites et s'alimentent de façon active. Utiliser le taux le plus élevé lorsque les larves sont nombreuses et/ou si elles sont grosses. Répéter les applications si les populations le justifient. Effectuer un maximum de trois applications par année avec un minimum de 10 jours entre les traitements. NE PAS excéder 2 L produit/ha/année. Ne pas appliquer un jour avant la récolte.

Consulter l'étiquette principale de l'insecticide Intrepid avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

## MODE D'EMPLOI

**SUPPRESSION DE LA TORDEUSE À BANDES OBLIQUES ET DE L'ENROULEUSE TRILIGNÉE**  
dans les cultures du sous-groupe des mûres et framboises (sous-groupe 13-07A) y compris les mûres (*Rubus* spp. ; y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, Arctic blackberry, Bingleberry ; Black satin berry ; Boysenberry ; Brombeere ; California blackberry ; Chesterberry ; Cherokee blackberry ; Cheyenne blackberry ; Common blackberry ; Coryberry ; Darrowberry ; Dewberry ; Dirksen thornless berry ; Evergreen blackberry ; Himalayaberry ; Hullberry ; Lavacaberry ; Loganberry ; Lowberry ; Lucretiaberry ; Mammoth blackberry ; Marionberry ; Moras ; Mures deronce ; Nectarberry ; Northern dewberry ; Olallieberry ; Oregon evergreen berry ; Phenomenalberry ; Rangeberry ; Ravenberry ; Rossberry ; Shawnee blackberry ; Southern dewberry ; Tayberry ; Youngberry; Zarzamora et les variétés et/ou hybrides de ceux-ci); framboises, rouges et noires (*Rubus* spp.); framboises sauvages (*Rubus muelleri*) ; cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci.

Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques et l'enrouleuse trilignée, appliquer entre 0,5 et 0,75 litre (120-180 g e.a./ha) d'insecticide Intrepid par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. NE PAS excéder 2 L de produit/ha/année. Utiliser le taux le plus élevé lorsque les larves sont nombreuses et/ou si elles sont grosses.

Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer le traitement au moment de l'éclosion ou dès l'apparition de petites larves. Appliquer sur les larves hivernantes aussitôt qu'elles commencent à se nourrir au printemps mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. Pour la génération estivale, appliquer à la première éclosion, tel que déterminé par la surveillance des vols des papillons nocturnes adultes. Effectuer une deuxième application 7-14 jours plus tard si la population le justifie.

Maximum de 3 applications par année avec intervalles de 3 jours entre chaque application.

## MODE D'EMPLOI

### POUR LE SUPPRESSION DES NOCTUELLES DES ARBRES FRUITIERS SUR LES RAISINS

Pour le suppression des noctuelles des arbres fruitiers, appliquer 0,6 litre d'Intrepid par hectare dès les premiers signes de dommages du à l'alimentation au début du printemps. Appliquer sur les contre-espaliers uniquement entre le crépuscule et l'aube. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète sur les contre-espaliers, les bourgeons fermés et les pousses tendres à l'aide d'un jet d'air ou d'un pulvérisateur à dos. Une deuxième application peut être effectuée 10 à 14 jours plus tard, au besoin. Effectuer un maximum de deux applications. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.

## MODE D'EMPLOI

### POUR LE SUPPRESSION DE VER GRIS DE HARICOT OCCIDENTAL SUR LES LÉGUMES DE LÉGUMINEUSE

**SOUS-GROUPE DE CULTURES 6A: LÉGUMINEUSES À GOUSSE COMESTIBLE** Haricot (*Phaseolus* spp.) (le haricot d'Espagne, le haricot vert et le haricot jaune), dolique (*Vigna* spp.) (le dolique asperge, long-bean chinois, le haricot papillon et haricot yardlong), pois (*Pisum* spp.) (le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois mange-tout et le pois sugar snap), soja (graines immatures)

**SOUS-GROUPE DE CULTURES 6B: LÉGUMINEUSES VERTES À ÉCOSSER:** Haricot (*Phaseolus* spp.) (e haricot de Lima, vert), dolique (*Vigna* spp.) (pois aux yeux noirs, niébé, pois du sud), gourgane (fève des marais), pois (*Pisum* spp.) (le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert)

**HARICOTS SECS:** Lupin (*Lupinus spp.*) (le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux), haricot (*Phaseolus spp.*) (le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary), dolique (*Vigna spp.*) ('adzuki, le dolique asperge, le dolique à oeil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi), gourgane (fève des marais), pois chiche (haricot garbanzo)

Pour la suppression du ver gris du haricot occidental, appliquer l'insecticide Intrepid au taux de 0,6 L de produit par hectare dans un volume d'eau suffisant pour une couverture complète du feuillage végétal. Les applications doivent être effectuées au moment de l'éclosion d'œufs ou des petites larves. Répéter les applications en fonction des populations d'insectes.

Maximum de 3 applications par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours suivant la récolte.

#### MODE D'EMPLOI

#### POUR LA SUPPRESSION DE VER GRIS DE HARICOT OCCIDENTAL SUR LE MAÏS (MAÏS DE CAMPAGNE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS DE SEMENCE ET MAÏS SOUFFLÉ)

Pour la suppression du ver gris du haricot occidental, appliquer l'insecticide Intrepid au taux de 0,6 L de produit par hectare dans un volume d'eau suffisant pour une couverture complète du feuillage végétal. Les applications doivent être effectuées au moment de l'éclosion d'œufs ou des petites larves. Répéter les applications en fonction des populations d'insectes.

Maximum de 3 applications par année. Ne pas appliquer dans les 3 jours suivant la récolte pour le maïs sucré. Ne pas appliquer dans les 21 jours suivant la récolte pour le maïs de campagne et le maïs soufflé.

**Consulter l'étiquette principale de l'insecticide Intrepid avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.**

#### ZONES TAMPONS

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans le tableau suivant entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :			
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Estuaires / Habitats marins d'une profondeur de :	
		<1 m	>1 m	<1 m	>1 m
Pulvérisateur agricole, ou chimigation lorsque c'est permis	Toutes les cultures de grande production	2	1	1	0



Pulvérisateur pneumatique	Pomme, poire, noix, petits fruits	Stade de croissance hâtive	10	3	2	0
		Stade de croissance tardive	4	2	1	0
	Fruits à noyau	Stade de croissance hâtive	5	2	1	0
		Stade de croissance tardive	3	2	1	0
	Raisins, mûres et framboises	Stade de croissance hâtive	10	3	2	0
		Stade de croissance tardive	4	2	1	0

Lorsqu'on pulvérise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes de tous les produits combinés et laisser la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée sur l'une de ces étiquettes, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

**Remarque :** Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide Intrepid, insecticide du groupe 18. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide Intrepid et à d'autres insecticides du groupe 18. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide Intrepid ou les insecticides du même groupe 18 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

010421

Code de l'étiquette: CN-27786-016-F

Remplace: CN-27786-015-F